



Romagné, le 17/02/2023

☎ 02.99.98.81.11
e.mail : mairie@romagne35.com

AFFICHAGE

Le prochain conseil municipal aura lieu le :

Vendredi 24 février 2023 à 20h30, à la mairie, grande salle du RDC

Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
 - Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 27/01/2023
 - Adoption de l'ordre du jour
1. OBJET : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le marché de renouvellement des contrats d'assurance de la commune
 2. OBJET : Marché de préparation, confection et livraison de repas en liaisons chaude et froide pour le restaurant scolaire et l'accueil de loisirs communaux – Avenant
 3. OBJET : Protection sociale des agents - Risque prévoyance – Modalités de participation de la commune de Romagné
 4. OBJET : Modification statutaire du SDE 35 – Avis du Conseil municipal
 5. OBJET : Budget Annexe Escale – délibération précisant le cadre du budget
 6. OBJET : Séisme en Turquie et en Syrie- Demande de subvention du Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF)- Sapeurs-pompiers humanitaires
 7. OBJET : Tarifs 2023 – Salle de l'Atrium
 8. OBJET : ESCALE – Montant de l'adhésion pour les partenaires
 9. OBJET : Ecole publique de Fougères – participations de Romagné aux frais de fonctionnement des enfants romagnéens scolarisés dans ces établissements
 10. OBJET : Ecoles privées extérieures – participation de Romagné aux frais de fonctionnement des enfants romagnéens scolarisés à Saint Sauveur des Landes
 11. OBJET : Ecole Diwan – participations de Romagné
 12. OBJET : ESCALE – Approbation du règlement de l'équipement
 13. OBJET : ESCALE - Convention avec la ludothèque de Fougères
 14. OBJET : Questions diverses



Le Maire, Cécile PARLOT